

## Le CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelle

*1<sup>er</sup> niveau de qualification pour ceux qui souhaitent travailler rapidement.*

### 1. Un C.A.P. se prépare :

- Par la voie scolaire, dans les lycées professionnels (LP) ou établissements privés d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de deux ans ;
- Par la voie de l'apprentissage, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) publics ou privés ou les sections d'apprentissage (SA). L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur ;
- Dans le cadre de la formation professionnelle continue, pour les adultes déjà engagés dans la vie professionnelle
- Par la voie de l'enseignement à distance.

Un C.A.P. s'obtient également par la formation professionnelle, par la validation des acquis de l'expérience ou en se présentant directement à l'examen si on est majeur.

### 2. La liste des spécialités est consultable sur le site Éduscol. Il existe environ 200 spécialités de CAP.

Chaque spécialité est définie par un arrêté du ministre chargé de l'éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes.

### 3. Après le certificat d'aptitude professionnelle

*Les diplômés peuvent s'engager dans la vie active ou continuer leurs études.*

Après un C.A.P. :

- Des formations en un an permettent une adaptation à l'emploi : mention complémentaire (M.C.) ou formation complémentaire d'initiative locale (F.C.I.L.)
- Une admission en 1<sup>ère</sup> professionnelle est possible sur demande de la famille et après avis du conseil de classe. L'élève prépare une spécialité de baccalauréat professionnel en cohérence avec celle du C.A.P. obtenu
- Une préparation au brevet des métiers d'art (B.M.A.) est envisageable, en fonction de la spécialité obtenue.

### 4. Contenu de la formation : La formation comporte :

- Des enseignements technologiques et professionnels = moitié de l'emploi du temps. Sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP
- Des enseignements généraux : moitié de l'emploi du temps hebdomadaire
  - Obligatoires : français, mathématiques-sciences, histoire-géographie, enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement et, selon la spécialité, langue vivante ;
  - Facultatifs : arts appliqués et cultures artistiques, langue vivante, Enseignements en relation avec les activités professionnelles
- Une période de formation en milieu professionnel (PFMP) de 12 à 16 semaines.